

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2098

29 août 2008

### SOMMAIRE

<b>A. ENSCH-HERZIG société à responsabilité limitée</b> .....	<b>100674</b>	<b>Ingria Holding</b> .....	<b>100704</b>
<b>Alabuga International S.A.</b> .....	<b>100666</b>	<b>Innovalux Computers S.à.r.l.</b> .....	<b>100670</b>
<b>Alizea</b> .....	<b>100667</b>	<b>Intersip S.à r.l.</b> .....	<b>100669</b>
<b>Altena S.A.</b> .....	<b>100669</b>	<b>La Villette Sàrl</b> .....	<b>100660</b>
<b>B2B Solutions S.A.</b> .....	<b>100659</b>	<b>LMH, Lux-Massiv-Haus Sàrl</b> .....	<b>100682</b>
<b>Babcock &amp; Brown France Development S.à r.l.</b> .....	<b>100684</b>	<b>L.T.2 S.C.I.</b> .....	<b>100679</b>
<b>Bernard &amp; Associés Capital Partners S.à r.l.</b> .....	<b>100675</b>	<b>Mission Investment S.A.</b> .....	<b>100682</b>
<b>Broadcasting Communication &amp; Media Consulting S.A.</b> .....	<b>100699</b>	<b>New Value Investments S.A.</b> .....	<b>100674</b>
<b>Century Properties S.à.r.l.</b> .....	<b>100692</b>	<b>Opulentia S.A.</b> .....	<b>100701</b>
<b>Century Properties S.à.r.l.</b> .....	<b>100695</b>	<b>Petit Bateau Luxembourg S.à.r.l.</b> .....	<b>100660</b>
<b>CoachDynamix S.A.</b> .....	<b>100659</b>	<b>PPR Luxembourg</b> .....	<b>100704</b>
<b>Cyborg Line</b> .....	<b>100698</b>	<b>Prime Properties Investments S.A.</b> .....	<b>100659</b>
<b>Egalux Holding S.A.H.</b> .....	<b>100672</b>	<b>Prologis European Finance XI S.à.r.l.</b> .....	<b>100660</b>
<b>Egalux S.A.</b> .....	<b>100672</b>	<b>Renew Holding S.A.</b> .....	<b>100671</b>
<b>Ekabe International S.C.A.</b> .....	<b>100674</b>	<b>Riosal Investment S.A.</b> .....	<b>100670</b>
<b>Ficar Int. S.A.</b> .....	<b>100659</b>	<b>Rohatec s.à r.l.</b> .....	<b>100659</b>
<b>General Investment Enterprise</b> .....	<b>100677</b>	<b>Rois Mages Investissement SA</b> .....	<b>100673</b>
<b>G.I.E. Gestion Immobilière Européenne S.A.</b> .....	<b>100677</b>	<b>Seeker Rekees S.à r.l.</b> .....	<b>100660</b>
<b>Grabory S.à r.l.</b> .....	<b>100658</b>	<b>Shawsa S.A.</b> .....	<b>100703</b>
<b>ICredpartner S.à r.l. &amp; Saphir S.E.C.S.</b> ..	<b>100686</b>	<b>Silverfleet Fourth Investment Company S.à r.l.</b> .....	<b>100665</b>
<b>Imex Europe S.à r.l.</b> .....	<b>100700</b>	<b>Société Luxembourgeoise d'édition et de conception automobile</b> .....	<b>100658</b>
<b>Immobilière 26 VH S.A.</b> .....	<b>100658</b>	<b>Sotide S.A.</b> .....	<b>100683</b>
<b>Immo Welschenpesch S.à r.l.</b> .....	<b>100683</b>	<b>Sovim S.A.</b> .....	<b>100669</b>
<b>Imperial Tobacco Management Luxembourg (4) S.à r.l.</b> .....	<b>100658</b>	<b>Sungem Holding S.A.</b> .....	<b>100674</b>
		<b>Sunlight Energy S.A.</b> .....	<b>100675</b>
		<b>Taiwan Cable TV Investments S.à r.l.</b> .....	<b>100680</b>
		<b>Trilon (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>100671</b>

**Imperial Tobacco Management Luxembourg (4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 111.207.

Le bilan au 30.09.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008100568/1012/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00986. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

**Grabory S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 1.582.250,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 115.756.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008100551/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT01126. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

**Société Luxembourgeoise d'édition et de conception automobile, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 55.849.

Le bilan au 31-déc-07 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

*Pour la société*

PKF Weber et Bontemps

*Experts comptables et fiscaux**Réviseurs d'entreprises*

Signatures

Référence de publication: 2008100530/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02101. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

**Immobilière 26 VH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.456.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008100573/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03394. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

**Ficar Int. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 128.266.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 mai 2007, acte publié au Mémorial C no 1456 du 14 juillet 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Ficar Int. S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008100664/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10337. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

---

**Rohatec s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 67, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.820.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/08/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008100639/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12178. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

---

**Prime Properties Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.389.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2008100681/7241/11.

(080115970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

---

**CoachDynamix S.A., Société Anonyme,**

**(anc. B2B Solutions S.A.).**

Siège social: L-6150 Altlinster, 7, rue de Junglinster.

R.C.S. Luxembourg B 83.400.

Constituée sous forme de société anonyme par devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 juillet 2001, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 122 du 23 Janvier 2002, modifiée par devant le même notaire en date du 27 novembre 2003, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 63 du 16 Janvier 2004, modifiée par devant le même notaire en date du 23 août 2005, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 109 du 17 janvier 2006,

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/07/08.  
Pour COACHDYNAMIX S.A.  
Interfiduciaire S.A.  
Signature

Référence de publication: 2008100787/1261/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00137. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

---

**La Vilette Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 8, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg B 80.511.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant  
Signature

Référence de publication: 2008100816/1278/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12510. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

---

**Petit Bateau Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 83.226.

Constituée sous forme de société à responsabilité limitée suivant acte reçu par Me Jean SECKLER, notaire alors de résidence à Junglinster, en date du 19 juillet 2001, publié au Mémorial C no 79 du 16 janvier 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour PETIT BATEAU LUXEMBOURG S.à r.l.  
Interfiduciaire S.A.  
Signature

Référence de publication: 2008100785/1261/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11697. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

---

**Prologis European Finance XI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.210.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN  
Notaire

Référence de publication: 2008100735/7241/11.

(080116067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

---

**Seeker Rekees S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 236.500,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 112.802.

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth day of June.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

Was held an extraordinary general meeting of the participants of SEEKER REKEES S.à r.l, société à responsabilité limitée, having its registered office in 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered with the RCS Luxembourg under number B 112.802, incorporated by deed of Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg, on December 5, 2005, published in the RCS Luxembourg Mémorial C on March 15th, 2006 under number 541, and the articles of association have been amended several times and the last time by deed of the undersigned notary, on February 5th, 2008 published in the RCS Luxembourg Mémorial C on June 14th, 2008 under number 1479 (the "Company").

The meeting is opened and presided by Frédéric LEMOINE, avocat, residing in Luxembourg,

Who appoints as secretary of the meeting Natalie O'SULLIVAN-GALLAGHER, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Nicolas RONZEL, avocat, residing in Luxembourg.

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Decrease of the corporate capital of the Company by an aggregate amount of ONE HUNDRED AND EIGHTEEN THOUSAND TWO HUNDRED FIFTY EURO (EUR 118,250.-) so as to bring the capital from its current amount of THREE HUNDRED AND FIFTY-FOUR THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY EURO (EUR 354,750.-) to TWO HUNDRED AND THIRTY-SIX THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 236,500.-) after having acknowledged the repurchase by the Company of all existing FOUR THOUSAND SEVEN HUNDRED AND THIRTY (4,730) Class "A3" Parts of the Company pursuant to resolutions of the board of managers of the Company dated today and subsequent cancellation of all repurchased Class "A3" Parts.

2. Subsequent amendment and restatement of article 7 and article 14 of the Company's articles of association to reflect the content of the above resolution so as to read:

" **Art. 7.** The capital of the Company is fixed at TWO HUNDRED AND THIRTY-SIX THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 236,500.-) represented by NINE THOUSAND FOUR HUNDRED AND SIXTY (9,460) parts of a nominal value of TWENTY-FIVE EURO (EUR 25.-) each, fully paid up and divided into:

- (i) FOUR THOUSAND SEVEN HUNDRED AND THIRTY (4,730) Class "A1" Parts; and
- (ii) FOUR THOUSAND SEVEN HUNDRED AND THIRTY (4,730) Class "A2" Parts.

In addition to the issued share capital, issue premiums for a total of TWO MILLION ONE HUNDRED SIXTY-NINE THOUSAND FOUR HUNDRED THIRTY-NINE EURO (EUR 2,169,439.-) have been paid up on the parts.

The total of the issue premiums shall be allocated to an extraordinary reserve, which, upon a resolution of the participants in general meeting, may be distributed to the participants or used to increase the corporate capital of the Company by creation of extraordinary reserves.

The parts are in registered form only.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The terms "part" and "parts" or "participant" and "participants" shall, in these articles, unless otherwise explicitly or implicitly stated, include all classes of parts and their holders.

**Art. 14.** After deduction of the amount allocated to the legal reserve as well as of any sums that the general meeting of participants deems appropriate to allocate to a special reserve, the balance of the distributable sums (the "Balance") shall be allocated in the following manner:

- (i) to holders of Class A1 Parts, an amount at least equal to 0.25% of the nominal value of Class A1 Parts;
- (ii) to holders of Class A2 Parts, the remainder of the distributable sums after deduction of the amounts allocated to class A1.

Should Class A2 Parts be redeemed or cancelled in totality, the distribution rights previously attached to Class A2 Parts shall pass to Class A1 Parts and replace the existing distribution rights of Class A1."

II) The participants present or represented, the proxy of the participants represented and the number of their parts are shown on an attendance list; the proxies, having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy-holders of the participants, by the members of the Bureau of the meeting and by the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which they will be registered.

III) It appears from the attendance list, that all existing FOURTEEN THOUSAND ONE HUNDRED AND NINETY (14,190) parts representing the whole share capital of THREE HUNDRED AND FIFTY-FOUR THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY EURO (EUR 354,750.-) are represented at the present extraordinary general meeting of participants.

All the participants represented have declared that they have waived the necessity to receive convening notices and consider themselves duly convened, and declare further having full knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

IV) The meeting is therefore regularly constituted and can decide validly on its agenda.

V) After deliberation, the general meeting of participants unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to reduce the corporate capital of the Company by an aggregate amount of ONE HUNDRED AND EIGHTEEN THOUSAND TWO HUNDRED AND FIFTY EURO (EUR 118,250.-) so as to bring the capital from its current amount of THREE HUNDRED AND FIFTY-FOUR THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY EURO (EUR 354,750.-) to TWO HUNDRED AND THIRTY-SIX THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 236,500.-) after having acknowledged the repurchase by the Company of all existing FOUR THOUSAND SEVEN HUNDRED AND THIRTY (4,730) Class "A3" Parts of the Company pursuant to resolutions of the board of managers of the Company dated today and subsequent cancellation of all repurchased Class "A3" Parts.

*Second resolution*

The general meeting decides to amend and restate article 7 and article 14 of the articles of association of the Company to reflect the above resolution so as to read:

**English Version:**

" **Art. 7.** The capital of the Company is fixed at TWO HUNDRED AND THIRTY-SIX THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 236,500.-) represented by NINE THOUSAND FOUR HUNDRED AND SIXTY (9,460) parts of a nominal value of TWENTY-FIVE EURO (EUR 25.-) each, fully paid up and divided into:

- (i) FOUR THOUSAND SEVEN HUNDRED AND THIRTY (4,730) Class "A1" Parts; and
- (ii) FOUR THOUSAND SEVEN HUNDRED AND THIRTY (4,730) Class "A2" Parts;

In addition to the issued share capital, issue premiums for a total of TWO MILLION ONE HUNDRED SIXTY-NINE THOUSAND FOUR HUNDRED THIRTY-NINE EURO (EUR 2,169,439.-) have been paid up on the parts.

The total of the issue premiums shall be allocated to an extraordinary reserve, which, upon a resolution of the participants in general meeting, may be distributed to the participants or used to increase the corporate capital of the Company by creation of extraordinary reserves.

The parts are in registered form only.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own parts.

The terms "part" and "parts" or "participant" and "participants" shall, in these articles, unless otherwise explicitly or implicitly stated, include all classes of parts and their holders.

**Art. 14.** After deduction of the amount allocated to the legal reserve as well as of any sums that the general meeting of participants deems appropriate to allocate to a special reserve, the balance of the distributable sums (the "Balance") shall be allocated in the following manner:

- (i) to holders of Class A1 Parts, an amount at least equal to 0.25% of the nominal value of Class A1 Parts; and
- (ii) to holders of Class A2 Parts, the remainder of the distributable sums after deduction of the amounts allocated to class A1.

Should Class A2 Parts be redeemed or cancelled in totality, the distribution rights previously attached to Class A2 Parts shall pass to Class A1 Parts and replace the existing distribution rights of Class A1."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

There being no further business, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the general meeting of participants, the present deed is worded in English, followed by a German version (except that the restatement of Article 7 and 14 was translated into French since the existing articles of association are drawn up in English and French). On request of the same general meeting and in case of divergences between the English and the German or French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, given names, civil status and residences, said persons signed together with the notary the present deed.

**Follows the German version:**

Im Jahr zweitausendacht, am sechszwanzigsten Tag des Monats Juni.

vor Notar Paul BETTINGEN mit Amtssitz in Niederanven,

wurde eine außerordentliche Generalversammlung der Gesellschafter der SEEKER REKEES S.à r.l, einer luxemburgischen Gesellschaft mit beschränkter Haftung, société à responsabilité limitée, mit Sitz in 23, rue Aldringen, L-1118 Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 112.802, gegründet durch Urkunde des Notars Paul FRIEDERS, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, am 5. Dezember 2005, veröffentlicht im RCS Luxemburg

Mémorial C am 15. März 2006 unter Nummer 541, deren Satzung mehrfach abgeändert wurde und zuletzt durch Urkunde des unterzeichnenden Notars am 5. Februar 2008, veröffentlicht im RCS Luxemburg Mémorial C am 14. Juni 2008 unter Nummer 1479 (die "Gesellschaft"), abgehalten.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Frédéric LEMOINE, Avocat, mit Wohnsitz in Luxemburg, eröffnet,

welcher als Protokollant Frau Natalie O'SULLIVAN-GALLAGHER, attorney-at-law, mit Wohnsitz in Luxemburg, erennt.

Die Versammlung wählt Herrn Nicolas RONZEL, Avocat, wohnhaft in Luxemburg, als Stimmzähler.

Das Büro der Versammlung wurde dementsprechend begründet und der Vorsitzende ersucht den unterzeichnenden Notar folgendes festzustellen:

I) Die Tagesordnung lautet wie folgt:

1. Herabsetzung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft in Höhe von EINHUNDERTACHTZEHNTAUSENDZWEIHUNDERTFÜNFZIG EURO (EUR 118.250,-) um es von seinem derzeitigen Wert in Höhe von DREIHUNDERTVIERUNDFÜNFZIGTAUSEND SIEBENHUNDERTFÜNFZIG EURO (EUR 354.750,-) auf einen Wert von ZWEIHUNDERT SECHSUNDDREIßIGTAUSEND FÜNFHUNDERT EURO (EUR 236.500,-) zu verringern, nach der zur Kenntnisnahme des Rückkaufs von allen existierenden Klasse "A3" Anteilen der Gesellschaft folgend den Beschlüssen der Geschäftsführung der Gesellschaft vom heutigen Tage und sofortige Einziehung der zurückgekauften Klasse "A3" Anteile.

2. Entsprechende Abänderung und Neufassung von Artikel 7 und Artikel 14 der Satzung der Gesellschaft, um den Inhalt des oben stehenden Punktes niederzulegen (die Neufassung erfolgt in französischer Sprache, da die Satzung in englischer und französischer Sprache verfasst ist):

" **Art. 7.** Le capital social de la société est fixé à DEUX CENT TRENTE-SIX MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 236.500,-) représenté par NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE (9.460) parts de VINGT-CINQ EUROS (25,- EUR) chacune, se répartissant comme suit:

(i) QUATRE MILLE SEPT CENT TRENTE (4.730) Parts de Classe "A1"; et

(ii) QUATRE MILLE SEPT CENT TRENTE (4.730) Parts de Classe "A2".

En plus du capital social émis, des primes d'émission d'un montant total de DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT TRENTE-NEUF EUROS (2.169.439,- EUR) ont été libérées sur les parts.

Le total des primes d'émission sera attribué à une réserve extraordinaire qui, sur résolution des associés, pourra être distribuée aux associés ou utilisée pour augmenter le capital social de la société par incorporation de réserves.

Les parts sont nominatives.

La société peut, dans les conditions établies par la loi, racheter ses propres parts.

Les termes "part" et "parts" ou "associé" et "associés", dans ces statuts, incluront toutes les classes de parts sociales et leurs détenteurs, sauf si explicitement ou explicitement autrement indiqué.

**Art. 14.** Après déduction des sommes affectées à la réserve légale ainsi que de toutes sommes que l'assemblée générale jugera appropriées d'affecter à une réserve spéciale, le solde des sommes distribuables (le "Solde") sera réparti comme suit:

(i) Les détenteurs de Parts de Classe A1, percevront un montant égal à 0,25% de la valeur nominale des Parts de Classe A1;

(ii) Les détenteurs de Parts de Classe A2 percevront le solde des sommes distribuables après déduction des montants distribués aux Classes A1.

Si les Parts de Classe A2 viennent à être rachetées ou annulées en totalité, les droits aux sommes distribuables qui s'attachaient aux Parts de Classe A2 passeront aux Parts de Classe A1 et remplaceront les droits actuels aux somme distribuables de la Classe A1. "

II) Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Vollmachten der vertretenen Aktionäre und die Anzahl der gehaltenen Aktien sind in eine Anwesenheitsliste eingetragen worden; die Vollmachten, nachdem sie von den Vertretern, den Mitgliedern des Vorstandes und dem unterzeichnenden Notar ne varietur gezeichnet wurden, bleiben dieser Urkunde angeheftet, um mit diesem Protokoll registriert zu werden.

III) Die Anwesenheitsliste zeigt, dass alle VIERZEHNTAUSEND EINHUNDERTNEUNZIG (14.190) Anteile, welche das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft in Höhe von DREIHUNDERTVIERUNDFÜNFZIGTAUSEND SIEBENHUNDERTFÜNFZIG EURO (EUR 354.750,-) umfassen, in der Versammlung anwesend oder vertreten sind.

Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, dass sie auf den Erhalt von Einladungen für die Generalversammlung verzichten und die Versammlung als wirksam zusammengekommen ansehen, und erklären des weiteren, umfassende Kenntnis von der Tagesordnung, welche ihnen vorab übermittelt wurde, zu haben.

IV) Die Versammlung ist somit wirksam zusammengetreten und kann entsprechend wirksam Beschlüsse im Sinne der Tagesordnung fassen.

V) Nach ausführlicher Beratung, hat die Versammlung die folgenden Beschlüsse einstimmig gefasst:

### Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von EINHUNDERT ACHTZEHN TAUSEND ZWEIHUNDERT FÜNFZIG EURO (EUR 118.250,-) herabzusetzen, um es von seinem derzeitigen Wert in Höhe von DREIHUNDERT VIERUND FÜNFZIG TAUSEND SIEBENHUNDERT FÜNFZIG EURO (EUR 354.750,-) auf einen Wert von ZWEIHUNDERT SECHSUND DREIßIG TAUSEND FÜNFHUNDERT EURO (EUR 236.500,-) zu verringern, nach der zur Kenntnisnahme des Rückkaufs von allen viertausendsiebenhundertdreißig (4.730) existierenden Klasse "A3" Anteilen der Gesellschaft folgend den Beschlüssen der Geschäftsführung der Gesellschaft vom heutigen Tage und sofortige Einziehung der zurückgekauften Klasse "A3" Anteile.

### Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt, Artikel 7 und Artikel 14 der Satzung der Gesellschaft abzuändern und komplett neu zu fassen, um den Inhalt oben stehenden Beschlusses niederzulegen:

#### Französische Fassung:

" **Art. 7.** Le capital social de la société est fixé à DEUX CENT TRENTE-SIX MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 236.500,-) représenté par NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE (9.460) parts de VINGT-CINQ EUROS (25,- EUR) chacune, se répartissant comme suit:

- (i) QUATRE MILLE SEPT CENT TRENTE (4.730) Parts de Classe "A1"; et
- (ii) QUATRE MILLE SEPT CENT TRENTE (4.730) Parts de Classe "A2".

En plus du capital social émis, des primes d'émission d'un montant total de DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT TRENTE-NEUF EUROS (2.169.439,- EUR) ont été libérées sur les parts.

Le total des primes d'émission sera attribué à une réserve extraordinaire qui, sur résolution des associés, pourra être distribuée aux associés ou utilisée pour augmenter le capital social de la société par incorporation de réserves.

Les parts sont nominatives.

La société peut, dans les conditions établies par la loi, racheter ses propres parts.

Les termes "part" et "parts" ou "associé" et "associés", dans ces statuts, incluront toutes les classes de parts sociales et leurs détenteurs, sauf si explicitement ou explicitement autrement indiqué.

**Art. 14.** Après déduction des sommes affectées à la réserve légale ainsi que de toutes sommes que l'assemblée générale jugera appropriées d'affecter à une réserve spéciale, le solde des sommes distribuables (le "Solde") sera réparti comme suit:

- (i) Les détenteurs de Parts de Classe A1, percevront un montant égal à 0.25% de la valeur nominale des Parts de Classe A1;
- (ii) Les détenteurs de Parts de Classe A2 percevront le solde des sommes distribuables après déduction des montants distribués aux Classes A1.

Si les Parts de Classe A2 viennent à être rachetées ou annulées en totalité, les droits aux sommes distribuables qui s'attachaient aux Parts de Classe A2 passeront aux Parts de Classe A1 et remplaceront les droits actuels aux sommes distribuables de la Classe A1."

### Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Entschädigungen oder Aufwendungen, in jeglicher Form, welche von der Gesellschaft als Ergebnis dieser Urkunde zu zahlen sind, werde auf ungefähr eintausendfünfhundert Euro (EUR 1.500,-) angesetzt.

Nachdem keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen, wurde die Versammlung geschlossen.

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass auf Verlangen der oben erscheinenden Personen, die vorliegende Urkunde in englischer Sprache gefolgt von einer deutschen Übersetzung abgefasst wurde (außer dass die Übersetzung der Neufassung von Artikel 7 und 14 auf Französisch erstellt wurde, da die Satzung nur in englischer und französischer Sprache existiert); auf Verlangen derselben oben erscheinenden Personen soll im Falle von Widersprüchen zwischen dem englischen und dem deutschen oder französischen Text der englische Text Vorrang haben.

WODURCH diese notarielle Urkunde in Senningerberg aufgesetzt wurde, am Datum wie am Anfang dieses Dokuments niedergeschrieben.

Nachdem vorliegende Urkunde den erschienenen Personen vorgelesen wurde und diese Personen dem Notar durch Vornamen, Namen, Zivilstand und Wohnort bekannt sind, haben die vorstehenden Personen diese Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Frédéric Lemoine, Natahlie O'Sullivan-Gallagher, Nicolas Ronzel, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1<sup>er</sup> juillet 2008, LAC/2008/26699. - Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Senningerberg, den 4. August 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008102366/202/232.

(080118785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

**Silverfleet Fourth Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.303.

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh of June.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Silverfleet Fourth Investment Company S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (limited liability company), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, trade register Luxembourg section B 117 303, incorporated by deed dated on the 13th of June 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1596, page 76573, on August 23rd, 2006

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

To approve the transfer of 500 shares of the Company by Silverfleet Nominees Limited to Silverfleet Capital Partners LP.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

*Resolution*

It is resolved to approve the transfer of 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25 (twenty five euros), of Silverfleet Fourth Investment Company S.à r.l., Luxembourg, afore named, by Silverfleet Nominees Limited, a company organized under the laws of United Kingdom and having its registered office at 1, New Fetter Lane, London GB-EC4A 1HH, United Kingdom to Silverfleet Capital Partners LP, a company organized under the laws of United Kingdom and having its registered office at 1, New Fetter Lane, London GB-EC4A 1HH, United Kingdom, at the afore mentioned nominal value.

*Notification*

According to article 190 of the Luxembourg Companies Act as amended, "Silverfleet Fourth Investment Company S.à r.l.", by its Board of Managers, accepts this transfer of shares and considers it as duly notified to the company, according to article 1690 of the Luxembourg "Code Civil" as amended.

As consequence of the foregoing, it is stated that the sole shareholder of "Silverfleet Fourth Investment Company S.à r.l." is Silverfleet Capital Partners LP.

Such amendment in the company of "Silverfleet Fourth Investment Company S.à r.l." will be deposited and published at the Trade Register in accordance with article 11bis of the Luxembourg Trading Companies Law of August 10th, 1915, as amended.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille huit, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Silverfleet Fourth Investment Company S.à r.l.", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B 117 303, constituée suivant acte reçu le 13 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1596, page 76573 du 23 août 2006.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cent) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

Approbation du transfert de 500 parts sociales de la Société de Silverfleet Nominees Ltd à Silverfleet Capital Partners LP.

Signification en accord avec l'article 1690 du Code Civil.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

*Résolution*

Il est décidé d'approuver le transfert de 500 (cinq cent) parts sociales de 25 EUR (vingt cinq euro) chacune, de Silverfleet Nominees Limited, Royaume-Uni, une société régie par le droit de Britannique et ayant son siège social à 1, New Fetter Lane, London GB-EC4A 1HH, Royaume-Uni, à Silverfleet Capital Partners LP, une société régie par le droit du Royaume-Uni et ayant son siège social à 1, New Fetter Lane, London GB-EC4A 1HH, Royaume-Uni, à la valeur nominale prémentionnée.

*Signification*

Conformément à l'article 190 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés telle que modifiée, "Silverfleet Fourth Investment Company S.à r.l.", par son conseil de gérance, accepte cette cession de parts sociales et se la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois telle que modifié.

En conséquence de ce qui précède, il est constaté que l'associé unique de "Silverfleet Fourth Investment Company S.à r.l." est la société Silverfleet Capital Partners LP, prédésignée.

Cette modification dans le personnel des associés de "Silverfleet Fourth Investment Company S.à r.l." sera déposée et publiée au registre de Commerce conformément à l'article 11bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 02 juillet 2008. Relation: LAC/2008/27038. - Reçu douze euros (12.-€).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008102360/211/101.

(080118721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

**Alabuga International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 106.371.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.08.08.

ALABUGA INTERNATIONAL S.A.

Georges DIEDERICH / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008102357/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02627. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

**Alizea, Société Anonyme.**

Enseigne commerciale: Proportys.

Siège social: L-3510 Dudelange, 21, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 119.023.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ALIZEA", faisant le commerce sous l'enseigne commerciale «AUX DELICES DE F.», avec siège social à L-3510 Dudelange, 21, rue de la Libération, constituée suivant acte reçu par le notaire Marc LECUIT, de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 24 août 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2020 du 27 octobre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 119.023.

L'assemblée est présidée par Monsieur Franck COUSTET, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Dudelange,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Micael Artur DA SILVA CARNEIRO, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Oriane BAESEL, assistante commerciale, demeurant professionnellement à Dudelange.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Changement de l'enseigne commerciale de la société en «PROPORTYS», et modification subséquente de l'article premier des statuts.

2. Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la prestation intellectuelle de type marketing: l'informatique, le conseil en ressources humaines, en management, en communication, en événementiel, en organisation et toute autre activité pouvant s'y rapprocher de près ou de loin.

La société a aussi pour objet l'achat, la vente, l'import-export de tous produits non périssables, ainsi que leurs mises en valeur.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

De plus, la société peut exploiter et faire exploiter les marques par ses filiales et par d'autres sociétés non liées tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter."

3. Révocation de deux administrateurs et nomination de leurs remplaçants.

4. Révocation du commissaire aux comptes actuel et nomination de son remplaçant.

5. Autorisation au conseil d'administration à nommer un administrateur-délégué.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer l'enseigne commerciale de la société en «PROPORTYS», et de modifier, par conséquent, l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «ALIZEA», avec nom commercial «PROPORTYS»."

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et de modifier, par conséquent, l'article quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la prestation intellectuelle de type marketing: l'informatique, le conseil en ressources humaines, en management, en communication, en événementiel, en organisation et toute autre activité pouvant s'y rapprocher de près ou de loin.

La société a aussi pour objet l'achat, la vente, l'import-export de tous produits non périssables, ainsi que leurs mises en valeur.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

De plus, la société peut exploiter et faire exploiter les marques par ses filiales et par d'autres sociétés non liées tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter."

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de révoquer Monsieur Julien BEL, administrateur de sociétés, demeurant à B-8000 Brugge, Pieter Pourbusstraat 9, et Monsieur Joffrey BACH, commercial, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 8, rue du Vieux Château, de leurs fonctions d'administrateurs, respectivement d'administrateur-délégué, de la société, et de leur donner décharge pleine et entière.

L'assemblée décide de nommer en leur remplacement:

a) Monsieur Christian VERNY, administrateur de sociétés, né à Arras (France), le 23 avril 1966, demeurant à F-57100 Thionville, 10, boulevard Hildegarde,

b) Mademoiselle Oriane BAESEL, assistante commerciale, née à Saint Mandé Tourelle (France), le 31 mars 1986, demeurant professionnellement à L-3510 Dudelange, 21, rue de la Libération.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an deux mille dix.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de révoquer le commissaire aux comptes actuel, à savoir la société à responsabilité limitée «FIDUCIAIRE CONSEIL ET MANAGEMENT» avec nom commercial «F.C.M.», ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11 A, boulevard Joseph II, et de lui donner décharge pleine et entière.

L'assemblée décide de nommer en son remplacement:

Monsieur Joffrey BACH, commercial, né à Thionville (France), le 3 juin 1985, demeurant professionnellement à L-3510 Dudelange, 21, rue de la Libération.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an deux mille dix.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer administrateur-délégué, Monsieur Christian VERNY, prénommé, lequel aura tous les pouvoirs pour engager valablement la société, en toutes circonstances, par sa seule signature.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: F. Coustet, M. Da Silva, O. Baesel, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 avril 2007. LAC/2007/6410. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008102359/227/112.

(080118565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

---

**Sovim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.431.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SOVIM S.A.*

Claude SCHMITZ / Guy HORNICK

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008102358/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01517. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Intersip S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4831 Rodange, 105, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 73.820.

---

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.08.08.

*INTERSIP S.à.r.l.*

Alessandro DANEU

*Gérant de Société*

Référence de publication: 2008102355/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02632. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Altena S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 71.231.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ALTENA S.A., Société Anonyme*

Claude SCHMITZ / Thierry FLEMING

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008102354/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03201. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Innovalux Computers S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 32, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 67.536.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille huit, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Flemming PEDERSEN, ingénieur-architecte, demeurant à L-1251 Luxembourg, 32, avenue du Bois.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentaire:

Que la société dénommée INNOVALUX COMPUTERS S.à r.l., avec siège social à L-1251 Luxembourg, 32, avenue du Bois,

ci-après nommée la "Société",

a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 9 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 127 du 1<sup>er</sup> mars 1999, modifié en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné le 10 mai 2007, publié au Mémorial C numéro 1596 du 30 juillet 2007, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 67.536.

Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Que le comparant déclare être seul associé de la Société.

L'activité de la Société ayant cessé, il déclare expressément vouloir procéder à sa dissolution.

Que l'associé, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement et solidairement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

Que l'actif restant éventuel est attribué à l'associé unique;

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la société;

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Flemming Pedersen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 juin 2008. LAC/2008/22534. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 juillet 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008102375/202/44.

(080118135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

**Riosal Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 67.610.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008102345/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00327. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

**Renew Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 121.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008102346/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00334. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

**Trilon (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.461.

RECTIFICATIF

L'an deux mille sept, le dix-huit octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire des associés de la société à responsabilité limitée "Trilon (Luxembourg) S.à r.l.", ayant son siège social à Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 100.461, constituée suivant acte reçu le 21 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 630 du 18 juin 2004.

La comparante a requis le notaire d'acter ce qui suit:

Il résulte des vérifications effectuées ultérieurement qu'une erreur matérielle a été commise dans l'assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2004, enregistrée à Luxembourg A.C., le 29 avril 2004, vol. 143S Fol. 37 Case 11, ayant procédé à une augmentation de capital puis à une réduction de capital par annulation de 499 (quatre cent quatre vingt dix-neuf) parts sociales propres détenues par la société dans son portefeuille, de sorte à le ramener à USD 339,407,790 (trois cent trente-neuf millions quatre cent sept mille sept cent quatre-vingt-dix US Dollars). Le montant du capital social ainsi que le nombre de parts sociales ont été erronément indiqués dans la quatrième résolution, version française de l'acte.

Il faut lire: page 11, quatrième résolution de la version française de l'acte:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à USD 339.407.790 (trois cent trente-neuf millions quatre cent sept mille sept cent quatre-vingt-dix US Dollars), divisé en 11.313.593 (onze millions trois cent treize milles cinq cent quatre-vingt-treize) parts sociales de USD 30 (trente US Dollars) chacune."

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 octobre 2007. Relation: LAC/2007/31694. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008102361/211/34.

(080118715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

**Egalux S.A., Société Anonyme,  
(anc. Egalux Holding S.A.H.).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 60.418.

L'an deux mille huit, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EGALUX HOLDING S.A.H, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 60.418 (NIN 1997 4007 803),

constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 11 août 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 639 du 17 novembre 1997, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Emile Schlessler, en date du 24 novembre 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 745 du 11 septembre 2001.

Le capital social de la société a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale ordinaire en date du 7 mai 2001, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1160 du 13 décembre 2001.

Le capital social s'élève à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros soixante-neuf Cents (€ 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max FUNCK, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Changement de l'objet social de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable et modification afférente de l'article 2 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

2) Modification de l'article 12 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 12.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

3.- Changement de la dénomination sociale en EGALUX S.A. et modification afférente de la première phrase de l'article 1<sup>er</sup> des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup> (première phrase).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de EGALUX S.A.

4) a) Révocation de Monsieur Raymond LE LOUREC en tant qu'administrateur de la société.

b) Nomination de Monsieur Georges GREDT en tant que nouvel administrateur de la société.

5) Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.



IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable. En conséquence l'article 2 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 12 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 12.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale en EGALUX S.A. et par conséquent de modifier la première phrase de l'article 1<sup>er</sup> des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup> . (première phrase).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de EGALUX S.A.

*Quatrième résolution*

a) L'assemblée générale décide de révoquer Monsieur Raymond LE LOUREC en tant qu'administrateur de la société et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

b) L'assemblée générale décide de nommer comme nouvel administrateur de la société, son mandat prenant fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013:

Monsieur Georges GREDT, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

*Cinquième résolution*

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. GALOWICH, M. FUNCK, J.-P. FRANK, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 19 juin 2008. Relation: ECH/2008/820. — Reçu douze euros € 12,00.

*Le Receveur (signé):* MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 août 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008102367/201/102.

(080118119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

**Rois Mages Investissement SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 129.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008102344/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00321. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Sungem Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 132.826.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008102343/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00309. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**A. ENSCH-HERZIG société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

R.C.S. Luxembourg B 13.119.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Etienne MAROT

Gérant

Référence de publication: 2008102351/1770/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12031. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Ekabe International S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.724.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EKABE INTERNATIONAL SCA

Représentée par EKABE S.A.

Gérant

Signature

Référence de publication: 2008102353/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03576. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**New Value Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 133.880.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008102340/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00488. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Sunlight Energy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 130.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008102341/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00304. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Bernard & Associés Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.308.

En l'an deux mille huit, le trente juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Christian Bernard, conseiller économique, né le 20 mai 1972 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

2. Monsieur Eric Bernard, expert-comptable, né le 15 mai 1965 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

3. Monsieur Maxime Bernard, étudiant, né le 19 décembre 1992 à Luxembourg, demeurant à 15, Brillwée, L-8274 Kehlen, représentée par son père, Monsieur Eric Bernard, prénommé;

4. Monsieur Robert Faber, expert-comptable, né le 15 mai 1964 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

5. Monsieur Samuel Faber, étudiant, né le 28 mars 1990 à Luxembourg, demeurant à 11, rue des Prunelles, L-7349 Heisdorf;

6. Frame S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.395;

7. Monsieur Alain Heinz, expert-comptable, né le 17 mai 1968 à Forbach (France), avec adresse professionnelle à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

8. Monsieur Alain Peigneux, directeur, né le 27 février 1968 à Huy (Belgique), avec adresse professionnelle à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

tous ici représentés par Monsieur Olivier Ferres, employé, avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu de huit procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps. Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Bernard & Associés Capital Partners S.à r.l." («la «Société»), avec siège social à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.308, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 13 octobre 2006, publié au Mémorial C n° 2377 du 20 décembre 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125,-) chacune.

III. Les parts sociales de la Société sont détenues depuis la date de sa constitution, le 13 octobre 2006 comme suit:

Associé	Parts
1. Monsieur Bob Bernard, réviseur d'entreprises, né le 5 septembre 1942 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg . . . . .	60
2. Monsieur Christian Bernard, prénommé . . . . .	10
3. Monsieur Eric Bernard, prénommé . . . . .	10
4. Monsieur Robert Faber, prénommé . . . . .	10
5. Monsieur Alain Heinz, prénommé . . . . .	10
Total: . . . . .	100

IV. Suite à un transfert de parts sociales du 14 décembre 2007, les parts sociales de la Société sont détenues depuis cette date comme suit:

Associé	Parts
1. Monsieur Christian Bernard, prénommé . . . . .	10
2. Monsieur Eric Bernard, prénommé . . . . .	10
3. Monsieur Maxime Bernard, prénommé . . . . .	10
4. Monsieur Robert Faber, prénommé . . . . .	10
5. Frame S.à r.l., prédésignée . . . . .	30
6. Monsieur Alain Heinz, prénommé . . . . .	20
7. Monsieur Alain Peigneux, prénommé . . . . .	10
Total: . . . . .	100

V. Suite à un transfert de parts sociales du 8 avril 2008, les parts sociales de la Société sont détenues depuis cette date comme suit:

Associé	Parts
1. Monsieur Christian Bernard, prénommé . . . . .	10
2. Monsieur Eric Bernard, prénommé . . . . .	10
3. Monsieur Maxime Bernard, prénommé . . . . .	10
4. Monsieur Robert Faber, prénommé . . . . .	10
5. Monsieur Samuel Faber, prénommé . . . . .	10
6. Frame S.à r.l., prédésignée . . . . .	20
7. Monsieur Alain Heinz, prénommé . . . . .	20
8. Monsieur Alain Peigneux, prénommé . . . . .	10
Total: . . . . .	100

VI. Le conseil de gérance de la Société (la «Société Absorbée») et le conseil d'administration de Immobilière Interfiduciaire S.A., société anonyme, avec siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 40.682 (la «Société Absorbante») ont, en date du 15 avril 2008, adopté un projet de fusion (le «Projet de Fusion»), exécuté par acte du notaire soussigné en date du 29 avril 2008, publié, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la suite (la «Loi»), au Mémorial C, n° 1308 du 29 mai 2008.

VII. Le rapport sur le projet de fusion, conformément à l'article 266 de la Loi, a été dressé par Monsieur Jean-Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle à 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, choisi comme expert indépendant commun sur base d'une ordonnance rendue le 21 avril 2008 par le 1<sup>er</sup> vice-président du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, président la chambre commerciale du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg; ce rapport restera annexé aux présentes.

VIII. Les documents prévus à l'article 267 de la Loi ont été disponibles au siège de la Société un mois avant la date de la présente assemblée.

IX. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du conseil de gérance et de l'expert indépendant commun sur la fusion proposée, approuve le Projet de Fusion et la fusion qui y est décrite et notamment le rapport d'échange, aux termes de laquelle la Société fusionne avec Immobilière Interfiduciaire S.A. par absorption par Immobilière Interfiduciaire S.A., en faisant apport à Immobilière Interfiduciaire S.A. de tous ses actifs et de tous ses passifs, sans restriction ni limitation.

100677

*Deuxième résolution*

L'assemblée constate que comme conséquence de la Fusion la Société cesse d'exister à la date de ce jour et que les associés de la Société Absorbée deviennent des actionnaires de la Société Absorbante.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accorder décharge pleine et entière aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

Rien d'autre ne figurant plus à l'ordre du jour, la réunion est clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: O. FERRES, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2008. Relation: LAC/2008/27049. — Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008102362/211/107.

(080118080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

**General Investment Enterprise, Société Anonyme,  
(anc. G.I.E. Gestion Immobilière Européenne S.A.).**

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.

R.C.S. Luxembourg B 35.168.

L'an deux mille huit, le vingt février.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «G.I.E. GESTION IMMOBILIERE EUROPEENNE S.A.», avec siège social à L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 35.168, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 octobre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 127 du 14 mars 1991, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> septembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 534 du 19 décembre 1994.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur François BOUDRY, administrateur de sociétés, demeurant à Oberanven. Monsieur François BOUDRY occupe également la fonction de scrutateur.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sandra SCHENK, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations éventuelles émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de la dénomination de la société de «G.I.E. GESTION IMMOBILIERE EUROPEENNE S.A.» en «GENERAL INVESTMENT ENTERPRISE».

2.- Insertion d'un siège d'exploitation à L-1835 Luxembourg, 13 BP A 2.2a, rue des Jardiniers.

3.- Modification des premier et deuxième alinéas de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

4.- Extension de l'objet social et modification de l'alinéa premier de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (alinéa premier).** La société a pour objet

- la gestion de son patrimoine mobilier et immobilier, en ce compris l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres;

- toute mission et activité découlant de la décoration et de l'aménagement d'intérieur;
- tous travaux de conception et de fabrication de pièces de mobiliers et d'objets de décoration;
- tous travaux d'étude, de consultance ainsi que toute réalisation en matière de décoration d'intérieur, d'illustration, de conception de maquettes;
- la gestion de bureaux d'étude, de bureaux de dessin en matière de design de meubles ou d'aménagement intérieur;
- la réalisation de projets de design mobilier et d'aménagement d'intérieur;
- la publication d'articles dans les matières susvisées;
- l'achat et la vente en gros et au détail, ainsi que l'exportation et l'importation de tous biens meubles, objets et accessoires de décoration de quelque nature qu'ils soient;
- la coordination de chantiers y inclus l'étude de concepts et analyses de projets.»

5.- Radiation du deuxième alinéa de l'article 8 des statuts.

6.- Modification du premier alinéa de l'article 9 des statuts.

7.- Divers.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de «G.I.E. GESTION IMMOBILIERE EUROPEENNE S.A.» en «GENERAL INVESTMENT ENTERPRISE».

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'insérer un siège d'exploitation de la société à L-1835 Luxembourg, 13 BP A 2.2a, rue des Jardiniers.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes l'assemblée décide de modifier les premier et deuxième alinéas de l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup> . (premier et deuxième alinéas).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de 'GENERAL INVESTMENT ENTERPRISE'.

Le siège social est établi à Oberanven. Il existe un siège d'exploitation à L-1835 Luxembourg, 13 BP A 2.2a, rue des Jardiniers.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'étendre l'objet social de la société et de modifier en conséquence le l'alinéa premier de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (alinéa premier).** La société a pour objet

- la gestion de son patrimoine mobilier et immobilier, en ce compris l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres;
- toute mission et activité découlant de la décoration et de l'aménagement d'intérieur;
- tous travaux de conception et de fabrication de pièces de mobiliers et d'objets de décoration;
- tous travaux d'étude, de consultance ainsi que toute réalisation en matière de décoration d'intérieur, d'illustration, de conception de maquettes;
- la gestion de bureaux d'étude, de bureaux de dessin en matière de design de meubles ou d'aménagement intérieur;
- la réalisation de projets de design mobilier et d'aménagement d'intérieur;
- la publication d'articles dans les matières susvisées;
- l'achat et la vente en gros et au détail, ainsi que l'exportation et l'importation de tous biens meubles, objets et accessoires de décoration de quelque nature qu'ils soient;
- la coordination de chantiers y inclus l'étude de concepts et analyses de projets.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de radier le deuxième alinéa de l'article 8 des statuts.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 9 des statuts comme suit:

« **Art. 9. (alinéa premier).** L'Assemblée Générale Annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mai à seize heures à Oberanven au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- €).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Boudry, Schenk, Karine Reuter.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 février 2008. LAC/2008/8949. — Reçu 12,- € (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 mai 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008102364/202/106.

(080118793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

**L.T.2 S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-7230 Helmsange, 1, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg E 2.732.

L'an deux mille huit, le huit juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur Albert Pierre WAGENER, maître boucher à la retraite, né à Rumelange, le 26 mai 1944, matricule 1944 05 26 015, demeurant à L-7230 Helmsange, 1, rue Prince Henri,

2.- Madame Irène Victorine BOURG, employée privée, née à Dippach, le 11 février 1948, matricule 1948 02 11 181, demeurant à L-7230 Helmsange, 1, rue Prince Henri,

Les comparants sont les seuls et uniques associés de la société civile immobilière "L.T.2 SCI, Société Civile Immobilière" avec siège social à L-7230 Helmsange, 1, rue Prince Henri, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 21 juillet 1998, publié au Mémorial C numéro 773 du 24 octobre 1998, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le prédit notaire Jean Seckler du 4 mai 2005, publié au Mémorial C numéro 1122 du 29 octobre 2005.

*Unique résolution*

Les associés décident d'élargir l'objet social de la société, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente, la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, échange, location, construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers et mobiliers tant au Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale, accorder à ses associés tous concours, prêts, avances ou garanties, signer tous actes de mainlevées.»

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de huit cent cinquante euros (€ 850,-).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont sous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Wagener, Bourg, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 9 juillet 2008. LAC/2008/28272. — Reçu 12,- € (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juillet 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008102365/202/38.

(080118501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

**Taiwan Cable TV Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 111.266.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth of June.

Before the undersigned Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MACQUARIE MEDIA INTERNATIONAL LIMITED, a mutual fund company incorporated and governed under the laws of Bermuda, having its registered office at 35 Crow Lane, East Broadway, Paget HM 20, Bermuda, and registered under number EC 37694 (the "Sole Shareholder") duly represented by Mr. Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 23 June 2008 attached hereto.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- the Sole Shareholder is the actual shareholder of Taiwan Cable TV Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 111.266 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed drawn up by Luxembourg notary public Maître Henri Helinckx, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on October 18th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on January 28th, 2006, number 206;

- the articles of incorporation of the Company have been amended pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, on July 18th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 5th, 2007, number 1884.

All this having been declared, the appearing party, holding 34,582 (Thirty-Four Thousand Five Hundred Eighty-Two) shares ("parts sociales") corresponding to 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to accept the resignation of Mr. Benjamin Ian WAY as manager of the Company with effect as from 16 June 2008 and to grant him full discharge for his mandate until 16 June 2008.

*Second resolution*

In compliance with articles 141 to 151 the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, the Sole Shareholder RESOLVES to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

*Third resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to appoint KPMG Advisory Sàrl, a Luxembourg limited liability company, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 50.597, as liquidator and to give full discharge to the directors Mr. Mark DORNEY and Mr. Carl SPEECKE for the services rendered as managers of the Company until the dissolution of the Company. The aforesaid liquidator must realise the assets and liabilities of the Company. The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company. The liquidator may under its own responsibility and regarding special or specific transactions, delegate such part of his powers as it may deem fit, to one or several representatives.

The liquidator's signature binds validly and without limitation the company which is in the process of being liquidated.

The liquidator has the authority to perform and execute all transactions provided for in articles 144 and 145 of the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, without specific authorisation therefore from a general shareholder's meeting.

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts or having obtained from the sole shareholder an undertaking to cover any outstanding debts.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to approve the accounts dated 12 June 2008 attached to the present minutes as the intermediary accounts applicable at the opening of the liquidation.

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS, THE MEETING IS TERMINATED.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party as represented here above, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.



WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

After the document having been read and explained to the appearing person, the present deed has been signed by the appearing person together with the undersigned notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

En l'an deux mille huit, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

MACQUARIE MEDIA INTERNATIONAL LIMITED, un fonds commun de placement de droit des Bermudes, avec siège social à 35 Crow Lane, East Broadway, Paget HM 20, Bermuda, et enregistré sous le numéro EC 37694 (l'"Actionnaire Unique") ici représenté par Monsieur Hubert Janssen, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 juin 2008 et annexée au présent acte.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant qu'il établisse que:

- L'Associé Unique est l'actuel associé de Taiwan Cable TV Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.266, constituée par acte notarié par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 25 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 janvier 2006, numéro 206;

- Les statuts de la Société ont été modifiés par acte notarié par devant le notaire instrumentant, le 18 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 5 septembre 2007, numéro 1884.

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, détenant 34,582 (Trente Quatre Mille Cinq Cent Quatre Vingt Deux) parts sociales correspondant à 100% du capital social de la Société, représentée comme ci-dessus, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé DECIDE d'accepter la démission de Mr. M. Benjamin Ian WAY avec effet au 16 juin 2008 et de lui accorder la pleine décharge pour son mandat jusqu'au 16 juin 2008.

*Deuxième résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'Associé DECIDE de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

*Troisième résolution*

L'Associé DECIDE de nommer KPMG Advisory Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.597, comme liquidateur et d'accorder la pleine décharge aux gérants M. Mark DORNEY et M. M. Carl SPEECKE pour les services rendus en tant que gérants de la Société jusqu'au jour de la dissolution de la Société.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser l'actif et d'apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité et pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Le liquidateur dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 et 145 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'actionnaire de la Société.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'approuver les comptes datés du 12 juin 2008 joints au présent acte comme comptes intérimaires applicables à l'ouverture de la liquidation.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, L'ASSEMBLEE EST CLOTUREE.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare ici qu'à la requête de la partie comparante, comme représentée ci-dessus, le présent acte est documenté en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2008. Relation: LAC/2008/26095. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008102370/211/120.

(080118805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

**LMH, Lux-Massiv-Haus Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 33, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 108.597.

Im Jahre zweitausendacht, den fünfundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER im Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Edgar Hoffmann, Immobilienmakler, geboren in Baumholder/Birkenfeld (Deutschland), am 8. Juli 1958, wohnhaft in D-66871 Thallichtenberg, Ringstraße 12.,

handelnd in ihrer Eigenschaft als alleiniger Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "LMH, Lux-Massiv-Haus S.à r.l." mit Sitz in L-8069 Strassen, 30, rue de l'industrie

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Frank Molitor, mit Amtssitz in Düdelingen am 18. Mai 2005, veröffentlicht im Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations Nummer 1165 vom 8. November 2005, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 108.597.

Der alleinige Gesellschafter, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hat alsdann folgenden Beschluss gefasst:

*Einzigter Beschluss*

Der Anteilhaber beschliesst den Sitz der Gesellschaft nach L-7234 Bereldange, 33, rue du X Octobre zu verlegen und somit wird Artikel 3 der Satzung wie folgt abgeändert:

" **Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Walferdange."

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise 700,- EUR.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparenten mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. HOFFMANN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2008. Relation: LAC/2008/31558. - Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 6. August 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008102400/206/35.

(080118247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

**Mission Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 127.324.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008102339/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00485. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

**Sotide S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 96.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008102342/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00316. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

**Immo Welschenpesch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7216 Bereldange, 14D, rue Bour.

R.C.S. Luxembourg B 110.220.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le trente mai.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Jean Michel dit John WALERS, retraité, et son épouse Madame Julie THEIN, femme au foyer, demeurant ensemble à L-8390 Nospelt, 1A, rue Leck,
- 2.- Monsieur André LEFEVRE, architecte, demeurant à L-7409 Beringerberg, Maison, 8,
- 3.- Monsieur Klaus SCHMITZ, ingénieur, demeurant à L-7554 Mersch, 4, rue de Pettingen.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentaire:

Que la société dénommée IMMO WELSCHENPESCH, S.à r.l., avec siège social à L-7216 Bereldange, 14D, rue Bour, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 110.220, ci-après nommée la "Société",

a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 2 août 2005, publié au Mémorial C numéro 1399 du 16 décembre 2005.

Que le capital social de la Société est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

Que les comparants déclarent être seuls associés de la Société.

L'activité de la Société ayant cessé, ils déclarent expressément vouloir procéder à sa dissolution.

Que les associés se désignent comme liquidateurs de la Société, qu'en cette qualité ils requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre ils déclarent que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, ils assument irrévocablement et solidairement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

Que l'actif restant éventuel est attribué aux associés;

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la société;

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: John Walers, André Lefevre, Julie Thein, Klaus Schmitz, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 10 juin 2008. LAC/2008/23436. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 août 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008102368/202/45.

(080118128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

**Babcock & Brown France Development S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 117.936.

In the year two thousand eight, on the sixteenth day of July.

Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

a.- Mr. Didier GRESPIER, real estate developer, born in Grez-sur-Loing (France), on April 1, 1952, residing professionally at 46 bis, cours Gay Lussac 87000 Limoges (France), and

b.- Babcock & Brown European Investment S.à.r.l, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 109.507 (BBE),

both here represented by Mr. Max Mayer, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of two proxies given on July 15th, 2008.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to enact that they are the sole shareholders of Babcock & Brown France Development S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on July 14, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1773, on September 22, 2006 (the Company).

The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on February 12, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 908, page 43550, on April 12, 2008.

The corporate capital of the Company is presently set at one hundred sixty-three thousand three hundred seventy-five euros (EUR 163,375) represented by four thousand five hundred seventy-one (4,571) Class C1 shares (the C1 Shares), one thousand nine hundred sixty-one (1,961) Class C2 shares (the C2 Shares) and three (3) Class D shares (the D Shares) in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

The agenda of the meeting is the following:

a. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25) so as to bring the corporate capital of the Company to one hundred sixty-three thousand four hundred euros (EUR 163,400) by way of the issuance of one (1) new Class D share, in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25);

b. Subscription to the increase specified under item a. above, and payment; and

c. Amendment of article 5.1 of the articles of association in order to reflect the above corporate capital increase.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolve to increase the subscribed capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25) so as to bring the corporate capital of the Company from its present amount of one hundred sixty-three thousand three hundred seventy-five euros (EUR 163,375) to one hundred sixty-three thousand four hundred euros (EUR 163,400) by way of the issuance of one (1) new Class D share, in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25), having the same rights and obligations as the already existing Class D share.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon, BBEL, prenamed and represented as stated above declares to subscribe to one (1) new Class D share and to have it fully paid up by way of the contribution in cash.

Such contribution in an aggregate amount of three million euros (EUR 3,000,000) made to the Company is to be allocated as follows:

- an amount of twenty-five euro (EUR 25) is allocated to the Class D corporate capital account; and
- an amount of two million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred seventy-five euro (EUR 2,999,975) is allocated to the D share premium account.

The justifying documents of the subscription and of the payment have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the meeting resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

"5.1. The Company's corporate capital is fixed at one hundred sixty-three thousand four hundred euros (EUR 163,400) represented by four thousand five hundred seventy-one (4,571) Class C1 shares, one thousand nine hundred sixty-one (1,961) Class C2 shares and four (4) Class D shares, in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up."

There being no further business, the meeting is closed.

#### *Estimated costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 18,100.-.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing parties, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le seizième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

a.- M. Didier GRESPIER, développeur immobilier, né à Grez-sur-Loing (France), le 1<sup>er</sup> avril 1952, résidant professionnellement à 46 bis, cours Gay Lussac 87000 Limoges (France), et

b.- Babcock & Brown European Investments S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.507 (BBE),

représentés par M. Max Mayer, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de deux procurations données à Luxembourg, le 15 juillet 2008;

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte de ce qu'ils sont les seuls associés de Babcock & Brown France Development S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 juillet, 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1773, le 22 septembre 2006 (la Société);

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte du notaire soussigné, le 12 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 908, le 12 avril 2008.

I. Le capital social de la Société est actuellement fixé à cent soixante-trois mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 163.375) représenté par quatre mille cinq cent soixante et onze (4.571) parts sociales de Classe C1 (les Parts C1), mille neuf cent soixante et une (1.961) parts sociales de Classe C2 (les Parts C2) et trois parts sociales de Classe D (les Parts D) sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- a. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25), afin de porter le capital social de la Société à cent soixante-trois mille quatre cents euros (EUR 163.400), par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de Classe D, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25);
- b. Souscription à l'augmentation susmentionnée au point a. et paiement; et
- c. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital.

Sur quoi, les parties comparantes, agissant par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cent soixante-trois mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 163.375) à cent soixante-trois mille quatre cents euros (EUR 163.400), par la création et l'émission de d'une (1) nouvelle part sociale de Classe D, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), qui aura les droits et obligations attachés à la part sociale de Classe D existante suivant la modification des statuts de la Société.

*Intervention - Souscription - Libération*

Ces faits exposés, BBEL, préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale de Classe D et la libérer entièrement par un apport en espèces.

Ledit apport d'un montant total de trois millions d'euros (EUR 3.000.000) fait à la Société sera affecté comme suit:

- un montant de vingt-cinq euros (EUR 25) est affecté au compte capital de Classe D de la Société; et
- un montant de deux million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 2.999.975) sera affecté au compte de prime d'émission de Classe D de la Société.

Les documents justifiant la souscription et le paiement ont été présentés au notaire instrumentant qui le confirme expressément.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de plus de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à cent soixante-trois mille quatre cents euros (EUR 163.400), représenté par quatre mille cinq cent soixante et onze (4.571) parts sociales de Classe C1, mille neuf cent soixante et une (1.961) parts sociales de Classe C2 et quatre (4) parts sociales de Classe D sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien ne restant l'ordre du jour, l'assemblée est terminée.

*Coûts*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte est évalué à environ 18.100,- EUR.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est dressé en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Le présent acte notarié a été fait et passé à Luxembourg, à la date telle qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, le mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2008. Relation: LAC/2008/29812. - Reçu € 15.000,- (quinze mille Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008102401/206/145.

(080118154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

**ICredpartner S.à r.l. & Saphir S.E.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.236.

L'an deux mille huit, le quatre juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de ICredpartner S.à r.l. & Saphir SECS, une société en commandite simple, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 131.236 (la "Société"), constituée suivant acte notarié

en date du 31 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2246, daté du 31 juillet 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 6 février 2008 par un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, numéro 1340 en date du 31 mai 2008.

L'Assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Laura Rossi, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Jacqueline Picard, Rechtsanwältin, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

L'Assemblée choisit comme scrutateur Jacqueline Picard, Rechtsanwältin, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence de cent deux mille cinq cents euros (EUR 102.500,-) pour le porter de son montant actuel de mille euros (EUR 1.000,-) à cent trois mille cinq cents euros (EUR 103.500,-) par la création et l'émission de cent deux mille cinq cents (102.500,-) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes. Les parts sociales sont émises ensemble avec une prime d'émission de quatre millions trois-cent vingt-neuf mille neuf cent deux euros et cinquante cinq cents (EUR 4.329.902,55,-), allouée au compte de la prime d'émission.

2. Souscription des nouvelles parts sociales émises par ICGS-Gemco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.668 et ICG-Gemco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.777.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société de manière à refléter ladite augmentation de capital.

4. Modification de l'article 8 des statuts de la Société.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés qui le désirent et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut en conséquence valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, sus-reproduit.

Après approbation des déclarations du Président et après avoir vérifié qu'elle était valablement constituée, l'assemblée approuve à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés existants décident à l'unanimité d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence de cent deux mille cinq cents euros (EUR 102.500,-) pour le porter de son montant actuel de mille euros (EUR 1.000,-) à cent trois mille cinq cents euros (EUR 103.500,-) par la création et l'émission de cent deux mille cinq cents (102.500,-) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes. Les parts sociales sont émises ensemble avec une prime d'émission de quatre millions trois-cent vingt-neuf mille neuf cent deux euros et cinquante cinq cents (EUR 4.329.902,55,-), allouée au compte de la prime d'émission.

*Souscription et paiement*

I. ICGS-Gemco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.668, représentée par Mlle Jacqueline Picard, prénommée, en vertu d'un pouvoir spécial, a déclaré souscrire quarante deux mille sept cent cinquante trois (42.753) parts sociales nouvelles et de les libérer entièrement au prix de souscription de quarante deux mille sept cent cinquante trois euros (EUR 42.753,-) ensemble avec une prime d'émission de quatre millions trois-cent vingt-neuf mille neuf cent deux euros et cinquante cinq cents (EUR 4.329.902,55,-) par un apport en nature consistant en tous les actifs et passifs ("universalité") d'ICGS-Gemco S.à r.l. comme il suit au 3 juillet 2008:

*Montant en Euro*

<i>Actifs</i>		<i>Passifs</i>	
Dépenses de constitution . . . . .	1.650,43	Capital social . . . . .	55.250,00
Parts sociales détenues dans une autre société . . . . .	29.499.871,00	Prime d'émission . . . . .	33.937.845,00
Actifs actuels . . . . .	1.330,89	Perte reportée . . . . .	(14.067,99)

Espèces .....	4.369.674,23	Perte de la période .....	(295.957,63)
		Provisions .....	(175.730,24)
		Créances .....	13.726,93
	33.872.526,55		33.872.526,55

En plus des points ci-dessus, les actifs et passifs d'ICGS-Gemco S.à r.l. sont apportés avec tous les droits, engagements et obligations, connus ou inconnus, qui pourraient ou pourront y être attachés.

Un tel apport est constitué de tous les actifs et passifs tels que définis dans l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, tel que modifié, lequel prévoit une exemption du droit d'apport.

Tous ces actifs et passifs apportés ("universalité") sont libellés dans le bilan ci-dessus, (le "Bilan").

Selon le Bilan, la valeur totale de cet apport en nature est évaluée à trente trois millions huit cent soixante-douze mille cinq cent vingt six euros et cinquante-cinq cents (EUR 33.872.526,55). Ce montant comprend un montant de vingt-neuf millions quatre cent quatre vingt dix neuf mille huit cent soixante et onze euros (EUR 29.499.871) représentant la valeur des parts sociales déjà détenues par ICGS-Gemco dans la Société. Par conséquent, la valeur nette de tous les actifs et passifs s'élève à quatre millions trois cent soixante douze mille six cent cinquante cinq euros et cinquante cinq cents (EUR 4.372.655,55)

La preuve de l'existence de cet apport en nature a été fournie au notaire instrumentant par copie du Bilan et un rapport d'évaluation des gérants de la Société attestant de l'évaluation de l'apport en nature.

ICGS-Gemco S.à r.l., ici représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément qu'il n'existe aucun droit de préemption ni d'autres droits en vertu desquels toute personne peut être autorisée à demander à ce que tous les actifs et passifs apportés à la Société lui soit transférés.

#### *Requête en exonération des droits proportionnels*

Compte tenu du fait qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de tous les actifs et passifs (universalité), rien réservé ni excepté, d'une société ayant son siège dans l'Union Européenne, exclusivement rémunéré par l'émission de nouvelles actions émises et une prime d'émission par une société luxembourgeoise, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

L'apport total de quatre millions trois cent soixante douze mille six cent cinquante cinq euros et cinquante cinq cents (EUR 4.372.655,55) par ICGS-Gemco S.à r.l. consiste en quarante deux mille sept cent cinquante trois euros (EUR 42.753,-) pour le capital et en quatre millions trois-cent vingt-neuf mille neuf cent deux euros et cinquante cinq cents (EUR 4.329.902,55,-), à titre de prime d'émission.

Un tel apport est constitué de tous les actifs et passifs tels que définis dans l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, tel que modifié, lequel prévoit une exemption du droit d'apport.

II. ICG-Gemco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.777, représentée par Mlle Jacqueline Picard, prénommée, en vertu d'un pouvoir spécial, a déclaré souscrire cinquante neuf mille sept cent quarante sept (59.747) parts sociales nouvelles et de les libérer entièrement au prix de souscription de cinquante neuf mille sept cent quarante sept euros (EUR 59.747,-).

Les parts sociales ainsi souscrites par ICG-Gemco S.à r.l., prénommée, ont été payées par un apport en numéraire, d'un montant de cinquante neuf mille sept cent quarante sept euros (EUR 59.747,-), ce qui a été prouvé au notaire instrumentant par un certificat de blocage, et qui sera affecté au capital social de la Société.

Le montant dudit apport est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

Suite à ces résolutions, les associés décident à l'unanimité de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 103.500.- (cent trois mille cinq cents euros), et divisé en 103.500 (cent trois mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune."

#### *Troisième résolution*

Les associés décident à l'unanimité de modifier l'article 8 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Les associés commanditaires (les "Commanditaires") ne prendront part ni à la gestion ni au contrôle des affaires de la Société, et n'auront aucun droit ou aucune autorité pour agir au nom de la Société ni pour participer à ou interférer d'une quelconque manière dans la gestion de la Société.

Les Commanditaires peuvent investir dans la Société sous forme de capital ou en octroyant des prêts sans intérêt (l'"Alternative d'investissement") pour les besoins de l'acquisition par la Société (i) d'environ une vingtaine de biens immobiliers à Augsburg, Bonn, Dietzenbach, Essen, Frankfurt, Freiburg, Leipzig, Lübeck, Mainz, Mönchengladbach, München, Münster, Saarbrücken, Wetter-Wengern, Wiesbaden et Würzburg, tous en Allemagne (le "Portefeuille Saphir"),



(ii) d'environ deux biens immobiliers à Hanovre et Karlsruhe, tous deux en Allemagne, (le "Portefeuille Senso") et (iii) d'environ trois biens immobiliers à Neuss, Frechen et Cologne, tous en Allemagne (le "Portefeuille Trio"). Chaque Commanditaire est libre de choisir l'Alternative d'investissement qu'il préfère sans avoir égard au choix de l'autre Commanditaire."

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à 4.100,- Euros.

L'apport effectué par ICGS-Gemco S.à r.l. est constitué de tous les actifs et passifs tels que définis dans l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, tel que modifié, lequel prévoit une exemption du droit d'apport.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

#### **Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and eight, on the fourth day of July.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of ICredpartner S.à r.l. & Saphir S.E.C.S., a société en commandite simple incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 131.236 (hereinafter the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on July 31, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 2246 dated 9 October 2007. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Luxembourg, dated 6 February 2008 published in the Mémorial number 1340, dated 31 May 2008.

The meeting is opened at 15 pm with Laura Rossi, avocat à la Cour, residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary, Jacqueline Picard, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Jacqueline Picard, Rechtsanwältin residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda:*

1. Decision to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred two thousand five hundred euros (EUR 102,500.-) so as to raise it from its present amount of one thousand euros (EUR 1,000.-) to one hundred three thousand five hundred euros (EUR 103,500.-) by the creation and the issue of one hundred and two thousand five hundred (102,500) new shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares. The new shares are issued together with a total issue premium of four million three hundred twenty-nine thousand nine hundred two euros and fifty-five cents (EUR 4,329,902.55.-) allocated to the share premium account.

2. Subscription of the new shares by ICGS-Gemco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 127668 and ICG-Gemco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg having its registered office at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 127.777.

3. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect such capital increase.

4. Amendment of article 8 of the articles of association of the Company.

5. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the board of the meeting which, after signature "ne varietur" by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented if they wish so and the board of the meeting, shall remain attached to this deed to be enrolled at the same time.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the aforementioned agenda.

The shareholders take the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders unanimously decide to increase the capital of the Company by an amount of one hundred two thousand five hundred euros (EUR 102,500.-) so as to raise it from its present amount of one thousand euros (EUR 1,000.-) to one hundred three thousand five hundred euros (EUR 103,500.-) by the creation and the issue of one hundred and two thousand five hundred (102,500) new shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares. The new shares are issued together with a total issue premium of four million three hundred twenty-nine thousand nine hundred two euros and fifty-five cents (EUR 4,329,902.55.-) allocated to the share premium account.

*Subscription and payment*

Thereupon,

I. ICGS-Gemco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg having its registered office at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 127.668, represented by Ms. Jacqueline Picard, prenamed, acting through a special proxy, has declared to subscribe for forty two thousand seven hundred fifty-three (42,753) new shares and to pay them at a total price of forty two thousand seven hundred fifty-three euros (EUR 42,753.-) together with a total share premium of four million three hundred twenty-nine thousand nine hundred two euros and fifty-five cents (EUR 4,329,902.55.-) by the contribution in kind consisting of all its assets and liabilities ("universalité") of ICGS-Gemco S.à r.l. as follows as at 3 July 2007:

<i>Amount in Euro</i>			
<i>Assets</i>		<i>Liabilities</i>	
Formation expenses . . . . .	1,650.43	Share capital . . . . .	55,250
Shares in affiliated undertakings . . . . .	29,499,871.00	Share premium . . . . .	33,937,845
Debtors becoming due and payable		Profit or loss brought forward . . . . .	(14,067.99)
within one year . . . . .	1,330.89		
Cash . . . . .	4,369,674.23	Profit or loss for the financial period . . .	(295,957.63)
		Provisions for liabilities and charges . . .	175,730.24
		Creditors . . . . .	13,726.93
	33,872,526.55		33,872,526.55

In addition to the items appearing above, the assets and liabilities of ICGS-Gemco S.à r.l. are contributed with all the rights, commitments and obligations, known or unknown, which could be attached thereto.

Such contribution constitutes all its assets and liabilities as defined in Article 4-1 of the law of 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

All these assets and liabilities contributed ("universalité") are documented in the above form of a balance sheet (the "Balance Sheet").

Pursuant to the Balance Sheet, the total assets and liabilities of the Company are valued at thirty-three million eight hundred seventy-two thousand five hundred twenty-six Euro and fifty-five cent (EUR 33,872,526.55). Such amount includes an amount of twenty-nine million four hundred ninety-nine thousand eight hundred seventy-one Euros (EUR 29,499,871) representing the value of the shares already held by ICGS-Gemco S.à r.l. in the Company. As a result the net value of the total assets and liabilities amounts to four million three hundred seventy-two thousand six hundred fifty-five euros and fifty-five cents (EUR 4,372,655.55).

Proof of the existence of the contribution in kind has been given to the under-signed notary by a copy of Balance Sheet and the valuation report of the Managers of the Company attesting of the valuation of the contribution in kind.

ICGS-Gemco S.à r.l. here represented as stated here-above, expressly declares that there exist no pre-emption rights nor other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that any of the assets and liabilities contributed to the Company be transferred to it;

*Pro rata contribution tax payment exemption request*

Considering that it concerns an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (the universality), nothing withheld or excepted, of a company having its registered office in an European Union State, exclusively remunerated by issue of new shares and share premium by a Luxembourg company, the Company expressly requests the pro rata fee payment exemption on basis of Article 4.1 of the law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

The total net contribution of four million three hundred seventy-two thousand six hundred fifty-five euros and fifty-five cents (EUR 4,372,655.55) by ICGS-Gemco S.à r.l. consists of forty two thousand seven hundred fifty-three euros (EUR 42,753.-) for the share capital and four million three hundred twenty nine thousand nine hundred two euros and fifty-five cents (EUR 4,329,902.55) for the share premium.

II. ICG-Gemco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 127.777, represented by Ms. Jacqueline Picard, prenamed, acting through a special proxy, has declared to subscribe for fifty-nine thousand seven hundred forty seven (59,747) new shares and to pay them at a total price of fifty-nine thousand seven hundred forty seven (EUR 59,747.-).

The shares subscribed by ICG-Gemco S.à r.l., prequalified, have been paid up by a contribution in cash, in the amount of fifty-nine thousand seven hundred forty seven euros (EUR 59,747.-) which is evidenced to the notary by a blocking certificate and which shall be allocated as follows to the share capital account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the shareholders unanimously resolve to amend article 5 of the Articles of Incorporation which shall now read as follows:

" **Art. 5.** The capital is fixed at EUR 103,500.- (one hundred three thousand five hundred euros), and divided into 103,500 (one hundred three thousand five hundred) shares with a per value of EUR 1.- (one euro) each."

#### *Third Resolution*

The shareholders unanimously resolve to amend article 8 of the Articles of Incorporation which shall now read as follows:

"The limited shareholders (the "Commanditaires") shall take no part in the management or control of the business affairs of the Company, and shall have no right or authority to act for the Company or to take any part in or to interfere in any way in the management of the Company.

The Commanditaires can invest in the Company in equity or by granting non interest bearing loans ("Investment alternative") for the purposes of the acquisition by the Company of (i) around twenty properties in Augsburg, Bonn, Dietzenbach, Essen, Frankfurt, Freiburg, Leipzig, Lübeck, Mainz, Mönchengladbach, München, Münster, Saarbrücken, Wetter-Wengern, Wiesbaden and Würzburg, all in Germany (the "Saphir Portfolio"), (ii) around two properties in Hanover and Karlsruhe, both in Germany (the "Senso Portfolio") and (iii) around three properties in Neuss, Frechen and Cologne, all in Germany (the "Trio Portfolio"). Each Commanditaire is free to choose the Investment alternative it prefers regardless of the choice of the other Commanditaire."

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to 4,100.- Euro.

The contribution made by ICGS-Gemco S.à r.l. constitutes all its assets and liabilities as defined in Article 4-1 of the law of 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in French, followed by a English version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person known to the notary by name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Signé: J. PICARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 9 juillet 2008. Relation: LAC/2008/28217. - Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008102393/211/284.

(080118760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

**Century Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 119.339.

In the year two thousand and eight, on the sixth day of August.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Century Properties S.à r.l." (the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed enacted by Maître Georges d'Huart, notary residing in Pétange, on 7 September 2006, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 119.339, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2078 dated 7 November 2006.

The meeting is presided by Mr. Jean-François Findling, jurist, with professional address at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr. Renaud Le Squeren, jurist, with professional address at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Stéphanie Riou, jurist, with professional address at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder, AMR Holdings SPE, LLC, a company organized under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Criquet Square, Hutchings drove, Grand Cayman, KY1-111, Cayman Islands, registered with the Trade and Companies Register of Codan Trust Companies, Cayman Islands, under number CT-189864 and having its actual place of business in Amsterdam, The Netherlands (address: 1097 JB Amsterdam, Prins Bernhardplein 200), registered with the Commercial Register of the Netherlands Chamber of Commerce under trade register number 34292639 ("AMR"), is duly represented by Mr. Jean-François Findling or Mr. Renaud Le Squeren, prenamed, pursuant to a proxy given under private seal. The number of shares held by the sole shareholder is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1,520 (one thousand five hundred and twenty) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Waiving of the notice right;

2. Increase of the share capital of the Company with retroactive effect as of 30 July 2007 so as to raise it from its current amount of EUR 297,920 (two hundred ninety-seven thousand nine hundred twenty Euros) to EUR 24,984,240 (twenty-four million nine hundred eighty-four thousand two hundred forty Euros) by an increase of the par value of the shares, subject to the payment of a global share premium of EUR 1,405 (one thousand four hundred and five Euros);

3. Subscription, intervention of the subscriber and payment of the increase by contribution of a promissory note held by the sole shareholder against the Company dated 6 August 2008 of an amount of EUR 24,687,725 (twenty-four million six hundred eighty-seven thousand seven hundred twenty-five euros);

4. Subsequent amendment of article eight first paragraph of the Company's articles of association in order to reflect the new share capital of the Company pursuant to the above resolutions; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution*

It is resolved to increase the share capital with retroactive effect as of 30 July 2007 by an amount of EUR 24,686,320 (twenty-four million six hundred eighty-six thousand three hundred twenty Euros) so as to raise it from its current amount of 297,920 (two hundred ninety-seven thousand nine hundred twenty Euros) to EUR 24,984,240 (twenty-four million nine hundred eighty-four thousand two hundred forty Euros) without issue of new shares but by an increase of the par value of all the shares so as to raise it from their current nominal value of EUR 196 (one hundred and ninety-six Euros) to a nominal value of EUR 16,437 (sixteen thousand four hundred thirty-seven Euros), subject to the payment of a share

premium amounting to EUR 1,405 (one thousand four hundred and five Euros), the whole to be fully paid up through a contribution of a receivable held by AMR against the Company of EUR 24,687,725 (twenty-four million six hundred eighty-seven thousand seven hundred twenty-five Euros) stemming from a note issued by the Company on 6 August 2008.

#### *Third resolution*

It is resolved to accept the subscription and the payment of the increase in capital and of the share premium by the Company through the contribution in kind described below.

#### *Contributor's Intervention - Subscription - Payment - Description of the Contribution*

Thereupon intervene the aforementioned company "AMR Holdings SPE, LLC", here represented as stated above, declares to subscribe to the increase in capital and to pay the share premium amounting EUR 1,405 (one thousand four hundred and five Euros).

The capital increase as well as the share premium amounting EUR 1,405 (one thousand four hundred and five Euros) have been fully paid up by a contribution of a receivable held by AMR against the Company of EUR 24,687,725 (twenty-four million six hundred eighty-seven thousand seven hundred twenty-five Euros) stemming from a note issued by the Company on 6 August 2008.

#### *Evaluation*

The net value of this contribution in kind is of EUR 24,687,725 (twenty-four million six hundred eighty-seven thousand seven hundred twenty-five Euros). Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 6 August 2008, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

#### *Evidence of the contribution's existence*

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statement and resolution, the contribution being fully carried out, it is resolved to amend article eight first paragraph of the articles of association of the Company (the "Articles") to read it as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 24,984,240 (twenty-four million nine hundred eighty-four thousand two hundred forty Euros), represented by 1,520 (one thousand five hundred and twenty) shares with a nominal value of EUR 16,437 (sixteen thousand four hundred thirty-seven euros) each."

No other amendment to be made to this article.

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about € 253,679.85.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le six août.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussignée.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Century Properties S.à r.l." (la «Société»), ayant son siège social au 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 7 septembre 2006, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.339, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2078 en date du 7 novembre 2006.

L'assemblée est présidée par M. Jean-François Findling, juriste, ayant son adresse professionnelle au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire M. Renaud Le Squeren, juriste, ayant son adresse professionnelle au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme. Stéphanie Riou, juriste, ayant son adresse professionnelle au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique, AMR Holdings SPE, LLC, une société constituée sous le droit des Iles Caïman, ayant son siège social à Criquet Square, Hutchings drove, Grand Cayman, KY1-111, Iles Caïman, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Codan Trust Companies, Iles Caïman, sous le numéro CT-189864 et ayant son siège d'activité principale à Amsterdam, Pays-Bas (adresse: 1097 JB Amsterdam, Prins Bernhardplein 200), enregistrée auprès du registre commercial de la chambre de commerce des Pays-Bas sous le numéro 34292639 («AMR»), est valablement représentée par M. Jean-François Findling ou M. Renaud Le Squeren, prénommé, conformément à une procuration donnée sous seing privé. Le nombre de parts sociales que l'associé unique détient est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.520 (mille cinq cent vingt) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Augmentation du capital social avec effet rétroactif au 30 juillet 2007 pour le porter de son montant actuel de 297.920 EUR (deux cent quatre-vingt dix-sept mille neuf cent vingt euros) à 24.984.240 EUR (vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille deux cent quarante euros) par l'augmentation de la valeur unitaire de chaque part sociale moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 1.405 EUR (mille quatre cent cinq euros);
3. Souscription intervention du souscripteur et paiement de l'augmentation par apport d'une créance qu'elle détient à l'encontre de la Société datée du 6 août 2008 pour un montant de 24.687.725 EUR (vingt-quatre millions six cent quatre-vingt sept mille sept cent vingt-cinq euros);
4. Modification de l'article 8 paragraphe premier des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec cette augmentation de capital; et
5. divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

Il est décidé que l'associé unique renonce à ses droits à une convocation préalable à la présente assemblée; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué et est donc d'accord pour délibérer et voter sur tous les points de l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à sa disposition dans un délai suffisant pour lui permettre de l'examiner attentivement.

*Deuxième résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social avec effet rétroactif au 30 juillet 2007 à concurrence d'un montant de 24.686.320 EUR (vingt-quatre millions six cent quatre-vingt-six mille trois cent vingt euros) pour le porter de son montant actuel de 297.920 EUR (deux cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent vingt euros) à 24.984.240 EUR (vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille deux cent quarante euros) sans émission d'actions nouvelles mais par l'augmentation de la valeur unitaire de toutes les parts sociales pour les porter de leur valeur nominale actuelle de 196 EUR (cent quatre-vingt-seize euros) chacune à une valeur nominale de 16.437 EUR (seize mille quatre cent trente-sept euros) moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 1.405 EUR (mille quatre cent cinq euros), l'intégralité étant souscrite au moyen d'un apport d'une créance de 24.687.725 (vingt-quatre millions six cent quatre-vingt sept mille sept cent vingt-cinq euros) que AMR détient à l'encontre de la Société et provenant d'une reconnaissance de dette émise par la Société en date du 6 août 2008.

*Troisième résolution*

Il est décidé d'admettre la souscription et le paiement de l'augmentation de capital dont il est question ci-avant et le paiement de la prime d'émission par AMR au moyen d'un apport en nature décrit ci-avant.

*Intervention de l'apporteur - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite aux présentes la société prédésignée "AMR Holdings SPE, LLC", ici représentée comme mentionnée ci-dessus, qui déclare souscrire à l'augmentation de capital et payer le montant global de la prime d'émission d'un montant de 1.405 EUR (mille quatre cent cinq euros).

L'augmentation de capital et le montant global de la prime d'émission d'un montant de 1.405 EUR (mille quatre cent cinq euros) ont été payés en intégralité au moyen d'un apport d'une créance de 24.687.725 EUR (vingt-quatre millions six cent quatre-vingt-sept mille sept cent vingt-cinq euros) que AMR détient à l'encontre de la Société et provenant d'une reconnaissance de dette émise par la Société en date du 6 août 2008.

*Evaluation*

La valeur nette de cet apport en nature est de 24.687.725 EUR (vingt-quatre millions six cent quatre-vingt-sept mille sept cent vingt-cinq euros). Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration

sur la valeur de l'apport en date du 6 août 2008, qui restera annexée au présent acte notarié pour être soumis aux formalités d'enregistrement avec lui.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8 paragraphe premier des statuts la Société (les «Articles») pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 24.984.240 EUR (vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille deux cent quarante euros), représenté par 1.520 (mille cinq cent vingt) parts sociales d'une valeur nominale de 16.437 EUR (seize mille quatre cent trente-sept euros) chacune.»

Aucune autre modification n'a été apportée à cet article.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ € 253.679,85.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: J.-F. Findling, R. Le Squeren, S. Riou, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 7 août 2008. Relation: EAC/2008/10535. - Reçu deux cent quarante-six mille huit cent soixante-dix-sept euros vingt-cinq cents 24.687.725.- à 1 % = 246.877,25.

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 août 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008102390/272/194.

(080119046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

**Century Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 119.339.

In the year two thousand and eight, on the sixth day of August.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Century Properties S.à r.l." (the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed enacted by Maître Georges d'Huart, notary residing in Pétange, on 7 September 2006, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 119.339, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2078 dated 7 November 2006.

The meeting is presided by Mr. Jean-François Findling, jurist, with professional address at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr. Renaud Le Squeren, jurist, with professional address at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Stéphanie Riou, jurist, with professional address at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder, AMR Holdings SPE, LLC, a company organized under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Criquet Square, Hutchings drove, Grand Cayman, KY1-111, Cayman Islands, registered with the Trade and Companies Register of Codan Trust Companies, Cayman Islands, under number CT-189864 and having its actual place of business in Amsterdam, The Netherlands (address: 1097 JB Amsterdam, Prins Bernhardplein 200), registered with the Commercial Register of the Netherlands Chamber of Commerce under trade register number 34292639 ("AMR"), is duly represented by Mr. Jean-François Findling or Mr. Renaud Le Squeren, prenamed, pursuant to a proxy given under private seal. The number of shares held by the sole shareholder is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1,520 (one thousand five hundred and twenty) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Waiving of the notice right;
2. Increase of the share capital of the Company so as to raise it from its current amount of EUR 38,000 (thirty-eight thousand Euros) to EUR 297,920 (two hundred ninety-seven thousand nine hundred twenty Euros) by an increase of the par value of the shares;
3. Subscription, intervention of the subscriber and payment of the increase by contribution of cash of an amount of EUR 259,920 (two hundred fifty-nine thousand nine hundred twenty Euros);
4. Subsequent amendment of article eight first paragraph of the Company's articles of association in order to reflect the new share capital of the Company pursuant to the above resolutions; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution*

It is resolved to increase the share capital by an amount of EUR 259,920 (two hundred fifty-nine thousand nine hundred twenty Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 38,000 (thirty-eight thousand Euros) to EUR 297,920 (two hundred ninety-seven thousand nine hundred twenty Euros) without issue of new shares but by an increase of the par value of all the shares so as to raise it from their current nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) to a nominal value of EUR 196 (one hundred ninety-six Euros), to be fully paid up through a contribution of cash.

*Third resolution*

It is resolved to accept the subscription and the payment of the increase in capital by the Company through the contribution described below.

*Contributor's Intervention - Subscription - Payment - Description of the Contribution*

Thereupon intervene the aforementioned company "AMR Holdings SPE, LLC", here represented as stated above, declares to subscribe to the increase in capital.

The capital increase has been fully paid up by a contribution of cash.

*Evidence of the contribution's existence*

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statement and resolution, the contribution being fully carried out, it is resolved to amend article eight first paragraph of the articles of association of the Company (the "Articles") to read it as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 297,920 (two hundred ninety-seven thousand nine hundred twenty euros), represented by 1,520 (one thousand five hundred and twenty) shares with a nominal value of EUR 196 (one hundred ninety-six euros) each."

No other amendment to be made to this article.

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about € 3,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.



### Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le six août.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussignée.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Century Properties S.à r.l." (la «Société»), ayant son siège social au 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 7 septembre 2006, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.339, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2078 en date du 7 novembre 2006.

L'assemblée est présidée par M. Jean-François Findling, juriste, ayant son adresse professionnelle au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire M. Renaud Le Squeren, juriste, ayant son adresse professionnelle au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Stéphanie Riou, juriste, ayant son adresse professionnelle au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique, AMR Holdings SPE, LLC, une société constituée sous le droit des Iles Caïman, ayant son siège social à Criquet Square, Hutchings drove, Grand Cayman, KY1-111, Iles Caïman, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Codan Trust Companies, Iles Caïman, sous le numéro CT-189864 et ayant son siège d'activité principale à Amsterdam, Pays-Bas (adresse: 1097 JB Amsterdam, Prins Bernhardplein 200), enregistrée auprès du registre commercial de la chambre de commerce des Pays-Bas sous le numéro 34292639 (« AMR »), est valablement représentée par M. Jean-François Findling ou M. Renaud Le Squeren, prénommé, conformément à une procuration donnée sous seing privé. Le nombre de parts sociales que l'associé unique détient est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.520 (mille cinq cent vingt) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de 38.000 EUR (trente-huit mille euros) à 297.920 (deux cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent vingt euros) par l'augmentation de la valeur unitaire de chaque part sociale;
3. Souscription intervention du souscripteur et paiement de l'augmentation par apport en numéraire pour un montant de 259.920 EUR (deux cent cinquante-neuf mille neuf cent vingt euros);
4. Modification de l'article 8 paragraphe premier des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec cette augmentation de capital; et
5. divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Il est décidé que l'associé unique renonce à ses droits à une convocation préalable à la présente assemblée; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué et est donc d'accord pour délibérer et voter sur tous les points de l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à sa disposition dans un délai suffisant pour lui permettre de l'examiner attentivement.

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 259.920 EUR (deux cent cinquante-neuf mille neuf cent vingt euros) pour le porter de son montant actuel de 38.000 EUR (trente-huit mille euros) à 297.920 EUR (deux cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent vingt euros) sans émission d'actions nouvelles mais par l'augmentation de la valeur unitaire de toutes les actions pour les porter de leur valeur nominale actuelle de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune à une valeur nominale de 196 EUR (cent quatre-vingt-seize euros), l'intégralité étant souscrite au moyen d'un apport en numéraire.

#### *Troisième résolution*

Il est décidé d'admettre la souscription et le paiement de l'augmentation de capital dont il est question ci-avant au moyen d'un apport en numéraire décrit ci-avant.

*Intervention de l'apporteur - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite aux présentes la société prédésignée "AMR Holdings SPE, LLC", ici représentée comme mentionnée ci-dessus, qui déclare souscrire à l'augmentation de capital.

L'augmentation de capital a été payée en intégralité au moyen d'un apport en numéraire de 259.920 EUR (deux cent cinquante-neuf mille neuf cent vingt euros).

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8 paragraphe premier des statuts la Société (les «Articles») pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 297.920 EUR (deux cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent vingt euros), représenté par 1.520 (mille cinq cent vingt) parts sociales d'une valeur nominale de 196 EUR (cent quatre-vingt-seize euros) chacune.»

Aucune autre modification n'a été apportée à cet article.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ € 3.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: J.-F. Findling, R. Le Squeren, S. Riou, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 7 août 2008., Relation: EAC/2008/10535. - Reçu mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf euros soixante cents 259.920 € à 0,5%: 1.299,60 €.

*Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 août 2008.

MOUTRIER BLANCHE.

Référence de publication: 2008102391/272/165.

(080119042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

**Cyborg Line, Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 134.084.

*Procès verbal de décision de l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> juillet 2008*

L'an deux mil huit et le 1<sup>er</sup> juillet à 15,30

Par tout pouvoir que lui sont donnés, Monsieur Giuseppe VEZZANI1 demeurant via Fiorini 20, Montecatini Terme, Italy, Cl. n ° AH7130791 autant que administrateur et associé unique de la société Cybotg Line SA, il établi un' assemblée générale extraordinaire à son siège, Monsieur VEZZANI prend la présidence et nomme Monsieur Claudio MORI secrétaire.

Le Président rappelle l'ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- Radiation et Nomination d'un administrateur
- Pouvoir pour les formalités

*Première Résolution*

Monsieur Giuseppe VEZZANI révoque son mandat et à compter de ce jour n'est plus administrateur de la société.

Monsieur Giuseppe Vezzani nomme administrateur unique de la société, a compter de ce jour Monsieur Francesco Tonini, demeurant via Carriona 96, 54033 Carrara (MS) Italy, de nationalité italienne, Passeport n ° AA2850223., pour une durée de six ans.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levé à 16.00 heures.

Le présent procès verbal a été établi en trois exemplaires qui ont été signés par l'administrateur unique et le secrétaire de la séance.

Giuseppe Vezzani / Claudio Mori  
*Le Président / Le secrétaire*

Référence de publication: 2008102392/9215/29.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00206. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080118830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

**BCMC, Broadcasting Communication & Media Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 102.556.

L'an deux mille huit, le sept août.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussignée.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BROADCASTING COMMUNICATION & MEDIA CONSULTING S.A., en abrégé BCMC", ayant son siège social à L-7312 Steinsel, 37, rue des Champs, R.C.S. Luxembourg section B numéro 102.556, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg le 27 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1111 du 4 novembre 2004.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, préqualifié, en date du 4 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 215 du 20 février 2007.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Sarah URIOT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sandra SCHWEIZER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 40.000 (mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de la société de 37, rue des Champs à L-7312 Steinsel à 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg.

2.- Modification du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 3 des statuts.

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de 37, rue des Champs à L-7312 Steinsel à 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg, de sorte que le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 3 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

"Le siège social de la société est établi à Luxembourg."

Le 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 3 reste inchangé.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont entièrement à la charge de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Uriot, S. Schweizer, A. Belli, Moutrier Blanche.

100700

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 8 août 2008. Relation: EAC/2008/10613. - Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 août 2008.

MOUTRIER BLANCHE.

Référence de publication: 2008102389/272/52.

(080118999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

---

**Imex Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 63.638.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Serge PAROLIN, employé privé, demeurant à F-13590 Meyreuil, Chemin Levesi, Domaine Le Vallon agissant en sa qualité d'associé représentant l'intégralité du capital social, de la société à responsabilité limitée " IMEX EUROPE S.à r.l." avec siège social à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté,

constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch en date du 17 mars 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 430 du 15 juin 1998,

modifié avec refonte de statuts suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX alors notaire de résidence à Mersch en date du 12 novembre 2002 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1112 du 20 novembre 2003,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 63.638;

que suivant cession de parts sous seing privé en date de ce jour Monsieur Michel BRIERS a vendu ses 500 parts à Monsieur Serge PAROLIN,

*Acceptation de la Cession*

Monsieur Serge PAROLIN, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société déclare accepter ladite cession, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil. Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

L'associé unique a ensuite requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Unique résolution*

Suite à la susdite cession de parts l'associé unique décide de modifier le l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, toutes attribuées à Monsieur Serge PAROLIN.»

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 650,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. PAROLIN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2008. Relation: LAC/2008/31560. - Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008102398/206/43.

(080118229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

---

**Opulentia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 45.865.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth of July.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the corporation (société anonyme) OPULENTIA S.A., with registered office in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, R.C.S. Luxembourg section B number 45865, incorporated by deed of Maître Marthe Thyes-Walch, then notary residing in Luxembourg, on the 19th of November 1993, published in the Mémorial C number 55 of the 9th of February 1994, and whose articles of incorporation have been modified by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on the 28th of December 2005, published in the Mémorial C number 859 of the 2nd of May 2006,

with a corporate capital of thirty thousand nine hundred eighty-six euro and sixty-nine cents (EUR 30.986,69.-), divided into one thousand two hundred fifty (1,250) shares without par value.

The meeting is presided by Mr. Guy Kettmann, private employee, with professional address at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Isabelle Maréchal-Gerlaxhe, private employee, with professional address at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Catherine Day-Royemans, private employee, with professional address at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

*Agenda:*

- 1.- Decision to put the company into liquidation.
- 2.- Appointment of the liquidator and definition of its powers.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

*First resolution*

The general meeting decides to dissolve the company and to put it into liquidation.

*Second resolution*

The meeting decides to appoint as liquidator of the company:

The limited liability company LUX-AUDIT REVISION, having its registered office in L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg section B number 43.298.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 to 148 of the Corporate Act concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

The liquidator is exempt from dressing inventory and may refer to the documents of the company for the operations of liquidation.

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OPULENTIA S.A., ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, R.C.S. Luxembourg section B numéro 45.865, constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyes-Walch, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 novembre 1993, publié au Mémorial C numéro 55 du 9 février 1994, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 28 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 859 du 2 mai 2006,

ayant un capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Monsieur Guy Kettmann, employé privé, avec adresse professionnelle au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabelle Maréchal-Gerlaxhe, employée privée, avec adresse professionnelle au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, avec adresse professionnelle au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

#### *Ordre du jour:*

- 1.- Dissolution et mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée désigne comme liquidateur:

La société à responsabilité limitée LUX-AUDIT REVISION, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg section B numéro 43.298.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société pour les opérations de liquidation.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KETTMANN - MARECHAL-GERLAXHE - DAY-ROYEMANS - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1<sup>er</sup> août 2008, Relation GRE/2008/3213. - Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008102382/231/114.

(080118532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

**Shawsa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 124.600.

L'an deux mille huit, le sept août.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SHAWSA S.A." avec siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée par acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 février 2007, publié au Mémorial C numéro 735 du 27 avril 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.600.

L'assemblée est présidée par Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sandra SCHWEIZER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mademoiselle Sarah URIOT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les TRENTE ET UNE (31) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs. Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme liquidateur:

la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à r.l., ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

Pouvoir est conférer au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

100704

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: A. Belli, S. Schweizer, S. Uriot, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 8 août 2008. Relation: EAC/2008/10611. — Reçu douze euros 12,- €.

*Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 août 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008102380/272/58.

(080119016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

---

**Ingria Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 19.496.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 04 juillet 2008*

1. Les Administrateurs et Commissaire sont renommés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2011.

*Administrateurs:*

- Herbert GROSSMANN, 75, rue des Romains, L-2443 Senningerberg.
- Claude SCHROEDER, 498, route de Thionville, L-5886 Alzingen.
- Dominique FONTAINE, 53, bte 7 Square de la Lys, B-6700 Arlon.

*Commissaire:*

- STRATEGO INTERNATIONAL SARL, 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

Pour extrait conforme

D. FONTAINE

Référence de publication: 2008102381/792/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT02961. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080118755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

---

**PPR Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 67.593.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 04 décembre 1998, acte publié au Mémorial C no 138 du 04 mars 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 24 février 1999, acte publié au Mémorial C no 395 du 01 juin 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 24 décembre 2002, acte publié au Mémorial C no 194 du 22 février 2003.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

*Pour PPR Luxembourg*

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2008100786/1261/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00915. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080115945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

---